

## INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES ETUDIANTS RENTREE 2024

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription en BTS s'effectue obligatoirement sur le site : [www.parcoursup.gouv.fr](http://www.parcoursup.gouv.fr)  
Cette plateforme est ouverte depuis le 20 décembre 2023 pour la recherche des formations. L'inscription et la saisie des vœux est possible du **17 janvier au 14 mars 2024**. Tout le calendrier et les informations sont disponibles sur ce site.

### FRAIS

Une contribution aux frais annuels de reprographie, informatique, correspondance, assurance stages, etc. est demandée aux familles.

Tarifs prévisionnels 2024/2025 : **85 € pour les BTSA 1<sup>ère</sup> Année**  
**95 € pour les BTSA 2<sup>ème</sup> Année**

### REPAS

Les étudiants ont la possibilité de prendre leurs repas (midi et soir) au lycée du lundi midi au vendredi midi, sauf pendant les vacances scolaires. L'établissement est équipé d'un système informatisé pour l'accès au self-service. Le badge qui permet d'accéder au réfectoire est la Carte Jeune Région, valable pour la durée de la scolarité. Il faut donc la demander impérativement auprès de la Région Occitanie (l'information sera dans le dossier d'admission 2024-2025 téléchargeable sur notre site internet). La réservation préalable du repas avant 10h est obligatoire.

**TARIF INDICATIF DU REPAS EN 2023-2024 : 3,30 €**

L'approvisionnement de la carte du self peut se faire à distance sur internet, en espèces, par carte bancaire ou par chèque (Inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et la classe). Les chèques doivent être libellés au nom de l'Agent Comptable Campus Terre et Nature. En cas de perte ou de détérioration, prévenez immédiatement le lycée et contactez les services de la région.

### LOGEMENT

Offres de location : Chaque année scolaire, une liste de logements regroupant les offres de locations de chambres, studios, appartements, et gîtes proposés par des particuliers ou des organismes est mise à jour et téléchargeable sur notre site internet [www.campusterreetnature.fr](http://www.campusterreetnature.fr) courant juin (dans Infos Pratiques/Tarifs/Lycée Charlemagne, colonne de droite : hébergement). Des offres de location seront également disponibles sur [www.lokaviz.fr](http://www.lokaviz.fr)

Hébergement sur le lycée pour les BTS :

Cette formule propose une place en chambre de 1 (places limitées) ou de 3 étudiants selon les disponibilités, à un tarif forfaitaire indicatif de 1795 € pour les chambres de 3 et de 2291 € pour les chambres individuelles, comprenant les charges fixes (chauffage, eau, électricité) et le petit déjeuner du mardi au vendredi (sauf week-end et vacances scolaires). Cet hébergement est ouvert uniquement du lundi soir au vendredi matin de 18h à 8h, ainsi que le mercredi après-midi, sous la surveillance d'un assistant d'éducation. Il n'est pas accessible en dehors de ces créneaux horaires et n'est pas ouvert les week-ends et vacances scolaires. Le tarif ne comprend pas les repas du midi et du soir, qui peuvent être pris au lycée au tarif en vigueur.

L'année scolaire est répartie en trois périodes et le règlement de l'hébergement s'effectue en trois fois, à réception de la facture (ou par prélèvement mensuel selon le choix de la famille). La répartition par période est la suivante :

Période	Chambre de 3	Chambre individuelle
1 <sup>ère</sup> période : septembre à décembre	Tarif forfaitaire : 700 €	Tarif forfaitaire : 900 €
2 <sup>ème</sup> période : janvier à avril	Tarif forfaitaire : 700 €	Tarif forfaitaire : 900 €
3 <sup>ème</sup> période : mai à juin	Tarif forfaitaire : 395 €	Tarif forfaitaire : 491 €

L'hébergement peut être résilié à la fin d'une période sur demande écrite. Toute période forfaitaire sera facturée en totalité et non remboursable en cas de départ en cours de période, quelle qu'en soit la raison.

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et en fin de période. Toute dégradation sera facturée.

La fiche de demande d'hébergement BTSA 2024-2025 et sa charte d'utilisation seront en téléchargement sur notre site internet (ne pas utiliser la demande 2023-2024 et attendre la mise à jour du document sur le site). Les étudiants de BTS (1<sup>ère</sup> année ou 2<sup>ème</sup> année) intéressés par cette formule doivent envoyer le coupon de demande de réservation au plus tôt (pour les BTS 1<sup>ère</sup> année dès connaissance de leur admission) et si possible avant le 13 juillet 2024.

## **BOURSE**

Les informations relatives aux aides et dispositifs ouverts aux étudiants sont disponibles sur le **portail** <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> .

Tout étudiant ou futur étudiant inscrit sur la plateforme Parcoursup reçoit automatiquement un kit de connexion pour ouvrir un compte personnel sur **MesServices.etudiant.gouv.fr**. Ce compte lui servira pour toutes ses démarches d'aide.

La demande de bourse universitaire (Dossier Social Etudiant : DSE) est à renouveler chaque année. **Le dossier de demande pour l'année universitaire 2024-2025 est à constituer uniquement sur internet :**

**Du 1er mars au 31 mai 2024 sur la plateforme [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)**

La date limite est à respecter pour ne pas entraîner un retard dans le traitement de la demande, même si l'on ignore encore l'établissement d'accueil pour 2024/2025 (les demandes déposées après le 31 mai seront traitées ultérieurement, au fil de l'eau).

Un simulateur intégré à ce site permet au futur étudiant de vérifier s'il est éligible à une bourse sur critères sociaux en fonction des ressources de ses parents et des caractéristiques de sa situation (frères et sœurs à charge fiscale de la famille et éloignement du lieu d'études). Les barèmes pour l'enseignement supérieur étant plus avantageux que ceux du secondaire, il est vivement conseillé de faire cette simulation (si vous n'étiez pas boursier dans le secondaire, vous pouvez le devenir dans le supérieur) : <https://simulateur.lescrous.fr>

Une demande de bourse faite dans les délais permet à l'étudiant de présenter une notification conditionnelle de bourse à son établissement d'accueil dès la rentrée et de bénéficier de sa bourse plus rapidement.

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités égales, de septembre à juin, sur le compte bancaire de l'étudiant.

A noter : boursier ou non boursier, vous n'avez pas de Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) à régler au CROUS si vous poursuivez vos études en BTS ou BTSA dans un Lycée, et donc aucune attestation d'acquiescement de cette contribution à fournir à votre lycée.

## **SECURITE SOCIALE ETUDIANTE**

Les nouveaux étudiants admis en BTS au Lycée Charlemagne restent affiliés à leur régime actuel de sécurité sociale (CPAM, MSA ...), à l'exception des candidats de nationalité étrangère et résidents des collectivités d'outre-mer (conditions particulières).

Une fiche d'information « sécurité sociale » détaillée se trouvera dans le dossier d'admission administrative.

## **FORMALITES D'INSCRIPTION AU LYCEE**

Le dossier d'admission 2024-2025 sera en téléchargement courant juin sur notre site internet pour tous les étudiants admis. Il doit nous être rapporté ou retourné par voie postale, complet, dans les délais indiqués.